



Groupement Belge des Omnipraticiens

Planification de l'offre, accès aux études de médecine et régulation à la sortie :

NOUS SOMMES TOUS EUROPEENS !?

Communiqué du Cartel (ASGB-GBO-MoDeS)

La suite de la saga du numerus clausus pour les études de médecine soulève de nombreuses questions attenantes.

Le Cartel propose une régulation souple et modulée à l'entrée et à la sortie des études pour assurer le maintien d'une offre médicale adaptée **aux besoins** de notre système de soins, dont l'organisation mérite d'être repensée afin de garantir des soins de qualité pour tous.

Pour le Cartel, les propositions de résolution s'axent sur plusieurs aspects :

De la régulation de l'accès aux études de médecine...

Nous défendons un système centré sur les points suivants :

- **L'organisation d'un examen d'entrée** dans les facultés de médecine, en ne se focalisant toutefois pas sur les seules matières scientifiques, **assorti d'une année préparatoire facultative portant sur les matières du champ bio-psycho-social et relationnel.**
- **L'information des élèves du secondaire de façon objective et claire, en amont de l'université, de la volonté politique d'équilibrer le nombre de praticiens et les besoins de la population.**

... A la régulation de leur sortie...

- **L'octroi d'un numéro INAMI provisoire après le master** pour permettre à chacun d'accéder à la médecine générale ou spécialisée.
- **Une réflexion en profondeur à propos du contexte législatif européen en matière de liberté de circulation des diplômés médecins en Europe,** susceptible de déstructurer le modèle de planification et d'organisation des soins des différents pays européens.
- **Le respect en conséquence d'une meilleure équité entre diplômés belges et européens,** en espérant éviter les dérives actuelles de création de pénurie dans leurs pays d'origine des européens non-belges recrutés via des agences spécialisées pour venir travailler en Belgique.

... Pour mieux organiser le système de soins de santé en garantissant son efficacité :

- **L'installation doit être renforcée par une organisation « multifacettes »**

(Prise en compte des besoins de la population, de la répartition géographique des médecins, d'une clarification des rôles de chaque professionnel, réfléchir à l'échelonnement des soins...).

- **Organiser une meilleure répartition géographique des praticiens sur le territoire.** A défaut d'une loi d'installation, encourager, par exemple, la pratique de vacation dans les zones en pénurie.
- **Les quotas fédéraux, basés sur une organisation « multifacettes », doivent porter non plus sur des têtes mais sur des pratiques,** solo, en réseau ou groupées, et en incluant le paradigme actuel qui fait prévaloir une qualité de vie pour les praticiens avec un meilleur équilibre entre vie professionnelle et privée.
- Au niveau des sous-quotas, **la répartition de 43/57 % entre généralistes et spécialistes** doit être atteinte en poursuivant les efforts de valorisation de la médecine générale, première ligne déjà actuellement en pénurie à certains endroits. Tout comme pour certaines autres spécialités en pénurie comme, par exemple, la gériatrie, la médecine d'urgence, la pédopsychiatrie, ou en voie de le devenir comme l'anatomopathologie ou la biologie clinique. En même temps, il faut aussi prêter une attention particulière à la pléthore actuelle dans certaines spécialités comme la radiologie ou la chirurgie, par exemple.

Bruxelles, le 13 septembre 2016

Notre adresse :

Groupement Belge des Omnipraticiens
Rue Solleveld 68
Woluwe-Saint-Lambert 1200
Belgium

[Add us to your address book](#)